

Marine le Pen, ou la régression des droits des femmes



Par Terra Nova

Le 2 mai 2017

Femme en politique, attirant à elle, plus que son père, des électrices, notamment issues de catégories maltraitées par un marché du travail en difficulté¹, Marine Le Pen a pourtant sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes et en matière de droits des femmes un programme qui se distingue par sa pauvreté et son caractère régressif.

Le sujet l'intéresse finalement très peu. En témoigne son comportement au Parlement européen où, depuis 2004, elle a voté contre la plupart des résolutions sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes, en particulier contre celles qui portaient sur l'égalité professionnelle, la parité, les violences faites aux femmes, les discriminations, l'accès à l'éducation des femmes (voir encadré). Et quand elle ne votait pas contre ces mesures, c'est le plus souvent parce qu'elle était... absente.

Marine Le Pen et les femmes au Parlement européen

Marine Le Pen siège au Parlement européen depuis 2004. Ces treize dernières années, elle a voté contre 13 résolutions du Parlement européen portant sur les droits des femmes et à l'égalité entre hommes et femmes :

- 28/04/2016 : sur l'égalité des genres et l'émancipation des femmes à l'ère du numérique.
- 18/04/2016 : sur les femmes employées de maison, auxiliaires de vie et gardes d'enfants.
- 19/01/2016 : sur les facteurs externes faisant obstacle à l'entrepreneuriat féminin.
- 9/09/2015 : sur les carrières scientifiques et universitaires des femmes et plafonds de verre.
- 10/03/2015 : sur les progrès en termes d'égalité entre les femmes et les hommes.
- 16/04/2013 : sur l'Égalité de traitement entre les genres dans l'accès aux biens et services et la fourniture de biens et services.
- 18/03/2011 : sur les priorités et la définition d'un nouveau cadre politique de l'Union en matière de lutte contre la violence à l'encontre des femmes.
- 20/10/2010 : sur l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.

¹ http://www.huffingtonpost.fr/2017/04/27/election-marine-le-pen-presidentielle-victoire-femmes_a_22057883/

- 15/01/2009 : sur la transposition et l'application de la directive 2002/73/CE relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles.
- 3/09/2008 : sur l'égalité entre les femmes et les hommes, concernant, notamment, la participation des femmes à la prise de décisions aux niveaux local, national et de l'Union.
- 17/01/2008 sur le rôle des femmes dans l'industrie, qui encourage notamment leur promotion dans le respect de l'égalité de salaires, des conditions de travail, des perspectives de carrière et de la formation professionnelle.
- 24/10/2006 : sur le « Rôle et la place des femmes migrantes dans l'Union européenne ».
- 6/07/2005 : sur l'Égalité des chances et de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail.

Elle s'est également opposée au renouvellement du plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes dans le cadre de la coopération au développement (8/10/2015), et au plan d'action sur l'émancipation des jeunes filles par l'éducation dans l'Union européenne (9/09/2015).

Marine Le Pen n'a pas voté lors de :

- la résolution du 13/12/2016 sur les droits des femmes dans les pays du partenariat oriental.
- la résolution du 8/03/2016 sur la situation des réfugiées et des demandeuses d'asile.
- la résolution du 26/02/2014 sur l'exploitation sexuelle et la prostitution.
- la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil concernant l'application du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes exerçant une activité indépendante (06/05/2009).
- la résolution du 3/09/2008 sur l'impact du marketing et de la publicité sur l'égalité des genres.
- la résolution du 21/05/2008 sur les femmes et les sciences qui attire notamment l'attention des États membres sur le fait que les systèmes d'enseignement dans l'UE continuent de favoriser le maintien de stéréotypes sexistes, en particulier dans les domaines de recherche tels que les sciences naturelles.
- la résolution du 1/06/2006 sur la situation des femmes dans les conflits armés et leur rôle dans la reconstruction et le processus démocratique dans les pays en situation post-conflit.

Marine Le Pen était absente lors :

- du vote de la résolution du 8/03/2016 sur l'approche intégrée de l'égalité des femmes et des hommes dans les travaux du Parlement européen.
- du vote de la résolution du 3/02/2016 sur la stratégie de l'Union européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes après 2015.
- du vote de la résolution du 25/02/2014 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes.
- du vote de la résolution du 12/09/2013 sur l'application du principe d'égalité des rémunérations entre travailleurs – femmes et hommes – pour un même travail ou un travail de même valeur.

- du vote sur la résolution du 14/06/2012 sur l'élimination de la mutilation génitale féminine.
- du vote sur la résolution du 3/02/2012 sur la participation des femmes à la prise de décision politique – qualité et égalité.
- du vote pour le programme Daphne contre les violences faites aux femmes (2/02/2012).
- du vote sur l'Égalité entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne (13/03/2011).
- du vote de la résolution du 10/03/2009 sur l'égalité de traitement et d'accès entre les hommes et les femmes dans les arts du spectacle.
- du vote de la résolution du 18/11/2008 contenant des recommandations à la Commission sur l'application du principe d'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes.
- du vote de la résolution du 4/09/2008 sur la mortalité maternelle dans la perspective de la réunion de haut niveau des Nations Unies sur les objectifs du Millénaire.
- du vote de la résolution du 10/03/2005 sur le Commerce projeté d'ovules.
- du vote de la résolution du 10/03/2005 sur le suivi du programme d'action de la quatrième conférence mondiale sur les femmes (Pékin + 10).

Marine Le Pen s'est également abstenue lors du vote pour la résolution du 2/02/2006 sur la situation actuelle de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et une action future éventuelle.

Au total, elle n'a voté « pour » qu'à quatre reprises sur le sujet des droits des femmes et de l'égalité entre les genres :

- la résolution du 5/09/2006 pour combattre la violence – Programme Daphné stipulant notamment que “Les traditions et les pratiques culturelles liées à l'exercice d'une violence physique à l'égard des femmes, comme les mutilations génitales et les crimes d'honneur, constituent une forme particulière de violence envers les femmes qui a des conséquences néfastes à court et à long terme sur leur santé, et frappe plus spécialement les membres de communautés minoritaires.”
- la motion de résolution du 3/12/2013 sur la santé et les droits sexuels et génésiques.
- la stratégie pour combattre la traite des femmes et des enfants, vulnérables à l'exploitation sexuelle (17/01/2006).
- la résolution du 18/09/2005 contre la discrimination de genre dans les systèmes de santé.

Source : <http://lesglorieuses.fr/les-femmes-ont-le-pouvoir/marine-le-pen2017/>)

Le programme de la candidate d'extrême-droite ne comporte aujourd'hui que peu de dispositions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il comporte en fait essentiellement deux propositions, l'une sur l'égalité salariale, et l'autre sur la politique familiale, qui sont à la fois indigentes (1) et contradictoires (2).

1 - DES PROPOSITIONS INDIGENTES

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont nombreuses, et leurs causes multiples. Les rapports de recherche comme ceux du Haut Conseil à l'égalité soulignent, malgré les avancées notables de la loi panoramique du 4 août 2014, la diversité des actions possibles. Les programmes des principaux candidats proposaient d'ailleurs un éventail d'actions assez large, de la lutte contre les violences faites aux femmes à la lutte contre les inégalités professionnelles, en passant par l'articulation vie familiale/vie personnelle, la précarité, la place des femmes dans la décision économique et politique...

Le programme de Marine Le Pen se focalise, pour sa part, sur deux mesures et ignore totalement les autres dimensions.

a) L'égalité salariale et la lutte contre la précarité professionnelle et sociale

Plus qu'une proposition, cet axe du programme de la candidate tient du coup de menton, aussi énergique qu'inefficace. En l'absence de la moindre précision sur le contenu des dispositifs qui pourraient être consacrés à cet objectif, nous sommes contraints de nous reporter aux propos tenus par la candidate à l'occasion de la journée du 8 mars² :

« Les inégalités salariales, déclarait-elle, restent criantes dans notre pays et les femmes gagnent en moyenne 17 % de moins que les hommes, quand elles occupent le même poste. C'est une situation que je ne peux pas accepter. Et je compte bien lutter contre cette précarité sociale et professionnelle des femmes, que la loi El Khomri a considérablement aggravée.

Les femmes sont aussi plus souvent confrontées que les hommes aux interruptions de carrière, qui les conduisent à avoir des retraites beaucoup plus faibles que leurs collègues masculins.

Ce sont des situations que je ne peux pas accepter. Je crois en cette valeur fondamentale qu'est l'égalité, je ne crois qu'en un seul principe : « à compétences égales, salaire égal et carrière égale. »

Je revaloriserai en conséquence les toutes petites retraites pour aider celles qui n'ont pas eu la chance de poursuivre une longue carrière ou qui ont choisi d'élever leurs enfants de pouvoir vivre dignement.

Je mettrai en place un plan national pour l'égalité salariale, afin que les femmes de notre pays aient rapidement un salaire équivalent à celui des hommes. Pour ce faire, je convoquerai tous les acteurs économiques – entreprises et syndicats – pour que nous trouvions rapidement un accord sur ce point. Mais l'État devra lui aussi être exemplaire : les écarts de rémunération qu'un rapport a confirmés aujourd'hui ne sont pas acceptables et je veillerai à ce que ces inégalités soient corrigées. »

Le caractère erroné, ou incompréhensible, du diagnostic est patent. Ainsi, les inégalités « à poste égal » sont plutôt de l'ordre de 10 %, ce qui est déjà excessif ; mais on connaît l'intérêt du parti

² <https://www.marine2017.fr/carnets/moi-francaises-resteront-libres/>

d'extrême droite pour la dramatisation de la situation, qui fait le lit de son vote. Par ailleurs, on peine à comprendre en quoi la loi El Khomri a, précisément, dégradé l'égalité professionnelle.

Du côté des solutions, le volontarisme apparent cache mal la vacuité du propos. Ainsi, certaines phrases laissent à penser à l'utilisation du vecteur légal. Pourtant, la loi est déjà très ferme sur les discriminations salariales, et c'est plutôt son application qui peine à convaincre³. On devine aussi, en plus autoritaire, un format de conférence sociale (je « convoquerai » tous les acteurs économiques) qui a déjà été tenu sur ce thème en 2012. Ne sont pas non plus évoqués, éventuellement pour les critiquer ou les améliorer, les outils actuels à notre disposition pour favoriser cet objectif, telle l'obligation pour les entreprises de contractualiser autour d'un accord pour l'égalité. Enfin, on ne voit pas comment les inégalités, réelles, dans la fonction publique seront « corrigées ».

Les idées sur les actions possibles en matière d'égalité professionnelle ne manquent pourtant pas. Le rapport de Mme Descamp Crosnier, cité par la candidate, et de nombreux rapports, de parlementaires, de chercheurs et de think tank, ont proposé des idées. Des entreprises (engagées dans le Réseau des entreprises pour l'égalité) conduisent des politiques actives et intelligentes sur ce thème. Pourtant, Marine Le Pen ne reprend aucune d'entre elles, cachant sous un propos martial un désintérêt que souligne son ignorance.

a) Une politique familiale peu imaginative

Sur ce point, effectivement essentiel pour lutter contre les inégalités domestiques à fort impact sur les autres inégalités, Marine Le Pen suggère de mettre en œuvre « *une politique nataliste réservée aux familles françaises, en rétablissant l'universalité des allocations familiales et en maintenant leur indexation sur le coût de la vie* ». Elle souhaite également « *Rétablir la libre répartition du congé parental entre les deux parents*⁴. »

Passons une fois encore sur la politique réservée aux « familles françaises » : cette déclinaison de la préférence nationale est non seulement prohibée par nos engagements européens – dont chacun sait que la candidate d'extrême-droite les tient à distance – mais scandaleuse du point de vue de l'équité vis-à-vis de personnes qui travaillent et vivent sur notre territoire, de façon régulière.

La proposition sur le retour de l'universalité des allocations familiales et leur indexation sur le coût de la vie, est soudain étrangement précise. Elle fait référence à la proposition de mettre les allocations familiales sous conditions de ressources sous le quinquennat du président Hollande. L'indexation sur le coût de la vie, de prestations dont le pouvoir d'achat a décroché, manifeste le souhait d'un retour à ce qu'étaient les allocations familiales lors de leur création, c'est-à-dire un véritable salaire maternel. Et ce point souligne la dimension contradictoire des propositions de la candidate.

³ Voir Terra Nova, « Salaires et stéréotypes dans le monde du travail et dans la société », mai 2016.

⁴ Point 55 des engagements présidentiels.

2 - DES PROPOSITIONS CONTRADICTOIRES, QUI MENENT A LA REGRESSION

Les débats et les lois sur les places respectives des femmes et des hommes dans la société ont fortement progressé au cours de la V^e République⁵. Le salaire d'appoint a disparu⁶. Les parlementaires et le peuple ont progressivement adhéré à l'idée qu'il était bienvenu que les femmes travaillent, qu'elles disposent de leur autonomie financière et professionnelle, voire que les politiques publiques les accompagnent dans cette égalité. Toutefois, ces progrès sont fragiles : ils sont ainsi récents (les lois sur l'égalité salariales ne datent « que » de 40 ans) et des retours en arrière sont toujours possibles. C'est ce que montre l'histoire de l'allocation parentale d'éducation, une prestation destinée aux femmes (et aux hommes, même si ces derniers la demandaient beaucoup plus rarement) qui interrompaient leur activité pour s'occuper, trois ans durant, de leur jeune enfants. Lorsque cette allocation a été ouverte, en 1994, aux mères de deux enfants (et non plus seulement de trois, comme auparavant), le taux d'activité féminin a chuté de 11 points en un an⁷ ! Si l'égalité professionnelle est une valeur partagée, les stéréotypes sur le rôle des femmes auprès des enfants restent prégnants⁸. Et l'expérience l'a prouvé, les deux sujets sont étroitement liés.

C'est pourquoi les propositions de Marine le Pen sont contradictoires, et potentiellement régressives.

Ainsi, promouvoir l'égalité salariale et le « choix⁹ » d'élever ses enfants semble un oxymore. Si les congés parentaux, courts et bien rémunérés, des pays du Nord, ne sont pas défavorables à l'emploi féminin, le choix français d'un congé de trois ans rémunéré à un faible niveau a été, à de nombreuses reprises, démontré comme dommageable à l'emploi – et à la carrière – des femmes¹⁰.

C'est pourquoi une première étape de réforme a été proposée en 2014, avec le partage entre les deux parents de ce congé. Permettant aux femmes de s'interrompre moins longtemps, ce partage, désormais assez répandu en Europe, permet également aux pères de s'investir auprès

⁵ Chauffaut Delphine, Lévêque Sandrine, « Femmes, mères, épouses et travailleuses : les représentations parlementaires des rôles sexués au travers des débats sur les politiques de conciliation (1965-2010) », Revue française des affaires sociales, p. 12-31. URL : <http://www.cairn.info/revue-francaise-des-affaires-sociales-2012-2-page-12.htm>

⁶ Rachel Silvera, dans *Un quart en moins. Des femmes se battent pour en finir avec les inégalités de salaire* (La Découverte, 2014), cite les conventions collectives qui prévoyaient des salaires différents pour les femmes et les hommes.

⁷ *Insee Première*, n° 569.

⁸ Baromètre de la Drees, *Etudes et résultats*, mars 2015.

⁹ Tout relatif... En 2001, la moitié des femmes qui s'étaient arrêtées de travailler pour élever un jeune enfant auraient préféré ne pas le faire ; cf. Dominique Méda, « Pourquoi certaines femmes s'arrêtent de travailler à la naissance d'un enfant ? », *Premières Synthèses*, 2003

¹⁰ Pour un exemple déjà ancien : « La réinsertion professionnelle des premières bénéficiaires de l'APE », Marie-Odile Simon, *Recherches et prévisions*, 2000.

de leur jeune enfant, et ainsi au ménage de partager les tâches domestiques et parentales dont les femmes ont un quasi monopole, ce qui entrave aussi leur progression professionnelle.

Ainsi, la proposition de Marine Le Pen visant à rétablir un « libre » choix des parents – qui était soutenu dans les années 1980, alors qu'on ne connaissait pas les mécanismes inégalitaires¹¹ – cache en fait une vision des couples basée sur une répartition inégalitaire des tâches entre des hommes, qui travaillent, et des femmes, qui élèvent leurs enfants.

Cette vision rétrograde et contradictoire de la place des femmes dans la société est régulièrement révélée par les prises de positions adjacentes de la candidate d'extrême-droite et de son entourage : de l'opposition à l'avortement (Marion Maréchal Le Pen a pris régulièrement position contre ce droit, Marine Le Pen elle-même ayant envisagé en 2012 l'idée de dérembourser l'IVG dans certaines circonstances) à la suppression des financements pour les associations soutenant les femmes, en passant par les votes contre les lois sur le harcèlement sexuel ou l'égalité réelle (Marion Maréchal Le Pen et Gilbert Collard).

Ainsi, la mise en œuvre d'un tel programme constituerait certainement un recul pour l'égalité et les droits des femmes, notamment des moins bien dotées d'entre elles, qui seraient renvoyées à leur rôle domestique exclusif, mettant fin aux progrès accomplis au cours de la V^e République pour favoriser leur autonomie et leur liberté. Voilà ce que la première Présidente de la Ve République apporterait à la cause des femmes !

¹¹ Voir note précitée Chauffaut & Lévêque